



FONDATION
SUNCOR
ÉNERGIE

Programme de dons aux établissements d'enseignement postsecondaire

Bienvenue au programme de dons aux établissements d'enseignement postsecondaire *Surmonter les obstacles* et favoriser l'innovation de la Fondation Suncor Énergie (FSÉ).

La Fondation Suncor Énergie appuie financièrement l'enseignement postsecondaire depuis longtemps au Canada. Au cours des dernières années, la FSÉ a constaté des tendances dans ce secteur et dans le monde de la philanthropie qui nous ont menés à l'établissement d'un nouveau programme de dons aux établissements d'enseignement postsecondaire appelé *Surmonter les obstacles et favoriser l'innovation*.



Ce que nous observons

Nous savons que les établissements d'enseignement postsecondaire ont comme défi de répondre aux besoins complexes de la société. Pour aider les collectivités plus résilientes de demain, des changements sont probablement nécessaires en ce qui concerne la manière dont les étudiants sont instruits et formés.

Nous constatons, par exemple, un penchant plus prononcé vers la technologie, l'automatisation et l'intelligence artificielle, ainsi qu'une accentuation de l'innovation sociale et de la résolution de problèmes interdisciplinaires.

Nous savons également qu'une transformation du système énergétique pour un avenir à plus faible teneur en carbone aura une incidence sur de nombreux aspects de nos vies et requiert qu'on s'y penche dès l'enseignement postsecondaire.

Ce changement s'opère tandis que l'écart des revenus de la sphère socioéconomique continue de s'accroître, tout comme la polarisation politique et sociale.

Des obstacles systémiques font en sorte que les étudiants et les étudiants potentiels fréquentent ou non les établissements d'enseignement postsecondaire. Ces obstacles nuisent à une variété de personnes, y compris les membres des communautés autochtones, mais sans toutefois s'y limiter. Pour des raisons connexes, de nombreux établissements d'enseignement postsecondaire ont entrepris un parcours de décolonisation et (ou) d'autochtonisation.

Les obstacles à franchir au sein du réseau d'enseignement postsecondaire ont également une incidence sur le fait que les chercheurs et les établissements s'entrelient ou non avec les membres des communautés et les organisations de façon authentique et réciproque, ainsi que sur la manière dont les connaissances sont transmises aux communautés. Les plateformes à source ouverte, par exemple, peuvent engendrer des occasions et remettre en question les conventions existantes au sein des établissements d'enseignement postsecondaire.



Où nous aimerions investir

Dans pareil contexte, la FSÉ a revu les critères qu'elle applique aux dons destinés aux établissements d'enseignement postsecondaire.

À partir de 2020, nous administrerons un processus annuel de versement de dons aux initiatives d'enseignement postsecondaire et nous aimerions que ces initiatives remplissent **trois critères** :

Continuer d'appuyer les priorités de financement de la FSÉ¹, Autochtones, collectivités et énergie, et (ou) tisser un lien avec les deux autres éléments de la stratégie de la FSÉ, soit l'innovation sociale et la présence au sein des collectivités

Les initiatives doivent aussi favoriser la réduction ou l'élimination d'obstacles à la participation des étudiants et des membres de la collectivité.

La réduction ou l'élimination d'obstacles doit cadrer avec l'objectif ultime qui consiste à faire avancer la société vers un système économique plus équitable et durable.

Nous sommes conscients que ces points sont plutôt vastes et c'est voulu. Bon nombre de façons permettent de remplir les critères et, chose certaine, nous n'avons pas toutes les réponses. Heureusement, nous avons reçu de bonnes idées pendant nos consultations avec les représentants des établissements d'enseignement postsecondaire au sujet de notre programme.

1. <https://www.suncor.com/fr-ca/collectivite/priorites-de-financement>

Où nous aimerions investir

Nous vous les présentons plus bas dans l'espoir d'en susciter d'autres, et non pas à titre de garantie de ce que nous financerons ou non :

- Soutien pour favoriser la réussite des étudiants appartenant à une démographie sous-représentée;
 - « Soutien » peut être défini de plusieurs façons. Exemples : initiatives menées par des étudiants, soutien de pairs, logement culturellement, économiquement et physiquement accessible, formation afin de s'assurer que le corps professoral et le personnel sont prêts à traiter avec des membres de secteurs démographiques sous-représentés de façon sincère et non pas simplement pour feindre l'inclusion, etc.
- Programmes d'expérience de travail et (ou) d'apprentissage expérientiel rémunéré permettant aux étudiants d'acquérir une expérience pertinente sans avoir à se trouver un autre emploi
- Programmes de recherche auxquels prennent part les membres des collectivités et les organisations à titre de partenaires équitables à part entière dans la conception, la mise en œuvre, les leçons tirées et le partage des recherches
- Accentuation de la collaboration interdisciplinaire et interservice et (ou) de la collaboration avec les autres établissements d'enseignement postsecondaire
- Élaboration de processus d'admission plus inclusifs;
- Réinvention des processus de gestion du rendement des facultés et de la titularisation qui promeuvent un engagement communautaire réel
- Soutien destiné aux étudiants qui intégreront une main-d'œuvre au sein de laquelle l'automatisation prend une place grandissante et qui exige une capacité d'adaptation
- Priorité accordée à l'information de source ouverte et (ou) au partage de la propriété intellectuelle
- Préférence accordée aux initiatives qui appuient la priorité de financement liée à l'avenir énergétique de la FSÉ dans le cadre de laquelle tous les autres éléments de la candidature sont aussi solides les uns que les autres



Processus de demande

Vous vous demandez probablement comment poser votre candidature. Voici les détails :

Au Canada, tous les types d'établissements (universités, collèges, établissements d'enseignement technique, polytechniques, etc.) sont admissibles. La réglementation de l'Agence du revenu du Canada empêche la FSÉ d'offrir ce programme aux établissements à l'extérieur du Canada.

Par conséquent, si vous êtes établi au pays et que vous avez une idée qui répond aux trois critères susmentionnés, nous espérons avoir de vos nouvelles dans les délais établis ci-après.

T1	Le formulaire de demande ¹ des établissements d'enseignement postsecondaire sera offert en ligne au premier trimestre de l'année . À mesure qu'elle recevra les soumissions, la FSÉ procédera à une sélection préliminaire pour en déterminer l'admissibilité et les fera parvenir à un groupe consultatif au sein de notre conseil d'administration aux fins d'étude.
MAI	La date limite pour soumettre sa candidature à ce programme est fixée au 7 mai . Plus tard pendant le mois, le groupe consultatif d'enseignement postsecondaire de notre conseil d'administration se réunira pour fournir des recommandations sur les soumissions qui devraient faire l'objet de dons.
JUIN	Le groupe consultatif d'enseignement postsecondaire, qui est composé d'employés de Suncor provenant de tous les secteurs et de tous les niveaux de l'entreprise, se rencontrera pour examiner les demandes et préparer des recommandations à l'intention du conseil d'administration de la FSÉ.
JUILLET	
SEPTEMBRE	Le conseil d'administration de la FSÉ tiendra sa réunion trimestrielle à la fin du mois et les membres examineront les recommandations formulées par le groupe consultatif d'enseignement postsecondaire. Les décisions prises lors de cette réunion seront ensuite communiquées aux candidats, et ce, dans les meilleurs délais.
OCTOBRE	La FSÉ traitera les paiements et distribuera les chèques aux candidats choisis. Nous procéderons également à une évaluation du programme et chercherons à obtenir des commentaires pour que nous puissions apporter les changements nécessaires pour la prochaine année.
NOVEMBRE	Nous établirons le budget du programme de dons aux établissements d'enseignement postsecondaire de l'année à venir avec notre conseil d'administration.
DÉCEMBRE et JANVIER	Sous réserve de l'approbation du budget, nous mettrons à jour le matériel du programme et procéderons à l'envoi aux candidats potentiels.

1. <https://www.suncor.com/fr-ca/collectivite/demander-du-financement>

FAQ

Nous savons que vous vous posez probablement d'autres questions. Nous espérons que vous y trouverez les réponses ci-dessous; sachez toutefois que vous pouvez également nous joindre si vous cherchez à obtenir tout autre renseignement. Veuillez communiquer avec nous par courriel à SEF@suncor.com et inscrire « **Programme de dons aux établissements d'enseignement postsecondaire** » dans la ligne d'objet.

1. S'agit-il de l'unique façon pour un établissement d'enseignement postsecondaire d'obtenir des dons de Suncor?

La Fondation Suncor Énergie est en fait une personne morale indépendante de Suncor. Nous travaillons en étroite collaboration, mais il se peut qu'une initiative qui cadre avec la stratégie commerciale de Suncor ne s'inscrive pas dans la [stratégie philanthropique de la FSÉ¹](#). Dans pareil cas, il est tout de même possible de travailler en dehors du cadre du programme de dons aux établissements d'enseignement postsecondaire de la FSÉ pour obtenir du financement de Suncor – par exemple pour les activités de recrutement au sein des Ressources humaines ou les tâches de recherche et développement auprès de l'un des groupes techniques de Suncor.

2. Quel est le montant offert par ce programme?

Parlons d'abord du montant total. Nous avons prévu un budget de 3 millions \$ pour ce programme; certains de ces fonds sont déjà affectés aux engagements des années précédentes.

Parlons maintenant des montants pouvant être offerts pour chaque candidature retenue. Nous comptons verser des dons d'une valeur pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ par année, par établissement. Cela ne signifie pas que chaque candidat retenu recevra 250 000 \$; idéalement, nous verserons des dons d'envergure et de valeur variées.

3. Est-il possible de recevoir des dons sur plusieurs années?

Nous sommes conscients que les initiatives que vous envisagerez dans le cadre de ce programme ne se réaliseront pas en une seule année.

Vous pouvez demander des dons sur une période maximale de quatre ans à la fois. Cela dit, compte tenu de l'intérêt marqué pour ce programme et des contraintes budgétaires, nous vous encourageons également à préciser dans votre budget si vous êtes en mesure de réaliser votre initiative avec un engagement d'un nombre d'années inférieur. (Ce faisant, veuillez également préciser les activités que vous ne serez pas en mesure d'exécuter; nous ne nous attendons pas à ce que vous exécutiez le même travail pour moins d'argent en moins de temps!)

Veuillez également garder à l'esprit qu'il n'y a pas de limite au nombre d'années où vous pouvez être choisi dans le cadre de ce programme.

4. Croyez-vous vraiment que des dons à court terme permettront d'éliminer les obstacles systémiques et structurels?

Non. Cependant, comme nous le mentionnons précédemment, il n'y a pas de limite de nombre de fois où un établissement peut être admissible au programme. Chaque fois que vous posez votre candidature, énumérez du mieux que vous le pouvez les possibilités raisonnables dans la période que vous proposez et n'hésitez pas à indiquer ce que vous feriez ultérieurement si vous receviez d'autres dons de la FSÉ ou d'autres groupes. Nous aimons connaître vos réflexions à long terme. Une telle démarche vous permet aussi de nous informer des besoins futurs du réseau d'enseignement postsecondaire.

1. <https://www.suncor.com/fr-ca/collectivite>

5. Assumez-vous les coûts indirects ou seulement les coûts programmatiques?

Il est impossible de créer et de mettre en branle un programme sans engendrer des coûts indirects ou administratifs! Nous acceptons tous ces types de coûts, dans la mesure où votre initiative remplit les critères mentionnés au début du présent document.

6. Notre établissement peut-il soumettre plus d'une demande à la fois?

Il est préférable de s'en tenir à une seule demande. Nous espérons voir une meilleure collaboration entre les disciplines et les services. Si vous croyez qu'une telle avenue est impossible, nous pourrions en discuter... mais sachez que nous préférons largement financer seulement une initiative par établissement, quel que soit le moment.

Il y a une exception à cette préférence. Si vous travaillez pour un établissement qui a un engagement pluriannuel de la FSÉ (en fonction d'une demande déjà soumise dans le passé) ET si vous avez une initiative qui est extrêmement bien alignée sur de multiples éléments de notre stratégie (voir page 3), y compris la priorité de financement de l'énergie, nous étudierons la demande.

7. Est-ce que plus d'un établissement peut soumettre une demande conjointement?

Il est préférable de s'en tenir à une seule demande. Nous espérons voir une meilleure collaboration entre les disciplines et les services. Si vous croyez qu'une telle avenue est impossible, nous pourrions en discuter... Sachez toutefois que nous préférons largement financer seulement une initiative par établissement, quel que soit le moment.

8. Nous travaillons avec un organisme sans but lucratif local ou un organisme local à profit social. En fait, nous souhaitons simplement appuyer ses efforts et non pas obtenir du financement directement pour notre établissement.

Cela n'est pas un problème. Nous nous impliquons déjà dans des situations où un établissement d'enseignement postsecondaire agit à titre d'agent financier pour un autre groupe ou une autre initiative. Si vous faites référence à une telle situation, vous n'avez pas besoin de passer par ce programme de dons aux établissements d'enseignement postsecondaire. Vous et l'organisme concerné pouvez plutôt utiliser le [formulaire de demande](#)¹ « régulier » de la FSÉ, et ce, en tout temps. Assurez-vous toutefois d'indiquer clairement que la planification du travail se fait à l'extérieur de votre établissement et que le propriétaire du travail ne fait pas partie de votre établissement.

Voici une petite astuce! Certains établissements d'enseignement postsecondaire s'associent à des organismes communautaires pour offrir des services (évaluation et recherche, par exemple). Si telle est votre situation, il serait peut-être préférable que l'organisme externe présente la demande pour recevoir des dons (en utilisant le lien ci-dessus), en dehors de ce programme destiné aux établissements d'enseignement postsecondaire.

9. Mon établissement fait l'objet d'un engagement de financement de la FSÉ qui date d'avant ce programme. Dois-je poser ma candidature à nouveau?

Non. Les établissements d'enseignement postsecondaire qui reçoivent actuellement des dons de la FSÉ passeront au nouveau programme une fois les engagements en cours terminés. Autrement dit, vous ne devez pas poser votre candidature à ce programme tant et aussi longtemps que vos arrangements de financement actuels se poursuivent. En fait, nous n'accepterons aucune nouvelle demande de votre part avant la fin de ces engagements.

1. <https://forms.benevity.org/3f4f9e61-d835-4849-9cc9-b025ddb01ea2?lang=fr-ca>

10. Il n'existe aucune installation ou exploitation de Suncor près de mon établissement. Pourrions-nous tout de même recevoir un don de votre part?

Les dons sont offerts aux établissements d'enseignement postsecondaire à l'extérieur des régions où Suncor mène ses activités. Cela dit, si plusieurs demandes sont jugées aussi méritoires les unes que les autres, la préférence pourrait être accordée à l'établissement qui se trouve dans une collectivité où Suncor exerce ses activités.

11. Quels éléments la demande de candidature comprendra-t-elle?

Bonne question! Un exemplaire des questions de la demande de candidature se trouve en ligne (2). Veuillez noter qu'il se peut que le format de la demande utilisée diffère quelque peu.

12. Vous avez mentionné qu'un groupe consultatif examinera les demandes de ce programme. Qui sont les membres de ce groupe?

Le groupe consultatif comprendra des membres du conseil d'administration et du personnel de la Fondation. Il sera également composé d'autres employés de Suncor provenant de divers secteurs et dont le degré d'expertise et d'expérience varie. Il se peut qu'un jour nous offrions une place au sein du groupe consultatif à des gens qui ne font pas partie de Suncor.

13. Si nous obtenons ce financement, quelles exigences seront imposées?

Parmi les attentes envers les bénéficiaires de dons de la FSÉ, on compte notamment une mise au point annuelle (au moyen d'un formulaire en ligne existant) sur les progrès et les activités. Il se peut aussi que nous voulions à l'occasion procéder à une réunion ou un appel téléphonique pour savoir comment les choses se déroulent. Nous souhaitons que ces conversations se tiennent à une fréquence semblable à celle de nos discussions avec les autres partenaires que nous finançons, soit une à quatre fois par année.

De plus, nous envisagerons peut-être des occasions de réunir les organismes financés. Qu'un tel rassemblement concerne seulement les établissements d'enseignement postsecondaire ou qu'il soit de nature plus générale, nous espérons que l'un de vos représentants pourra se joindre à nous. (Nous assumons habituellement les coûts associés à la participation à de tels événements.)

14. Je ne sais pas si mon idée est conforme aux objectifs de votre programme. Pouvons-nous en discuter?

Oui. Si vous souhaitez discuter d'une idée avant de la soumettre, veuillez communiquer avec nous (dès que possible, préférablement). Si vous collaborez déjà avec la FSÉ, joignez la personne-ressource principale qui vous est attribuée au sein de notre personnel. Autrement, écrivez-nous à SEF@suncor.com et indiquez « **Programme des établissements postsecondaires** » à la ligne de l'objet.